

Contact presse : SHAUNA GREW

 [sgrew@cd-essonne.fr](mailto:sgrew@cd-essonne.fr)

 01 77 58 12 55 / 06 77 01 89 92

Mardi 27 mars 2018

## Commémorations du centenaire de la Grande Guerre

**L'année 2018 marquant la fin du cycle mémoriel, le Département souhaite réaffirmer son attachement au devoir de mémoire en donnant une ampleur particulière à des temps de recueillement et de commémoration.**

Si l'Essonne (partie de la Seine-et-Oise de l'époque) n'a pas été une zone de combat, sa proximité avec la Seine-et-Marne et l'impact du conflit sur la vie des habitants, tant les soldats partis au front que sur tous ceux restés travailler, méritent d'être inscrits dans la mémoire collective. Le Conseil départemental souhaite donc donner une visibilité accrue aux actions de commémoration, en contribution à la réflexion et la production historique.

*« Nous financerons notamment un spectacle son et lumière lors de la veillée départementale de Briis-sous-Forges, contribuerons à la rénovation et à l'entretien des monuments aux morts des communes via une campagne spécifique de subventions. Afin d'inciter les enfants à participer aux cérémonies commémoratives, nous proposons aussi le financement d'un drapeau français " Enfants de l'Essonne " pour chaque commune du territoire. Une initiative inédite en France ! »* précise **François Durovray**.

*« La publication d'actes de poilus et des lectures scénarisées de lettres sont également prévues à l'occasion d'un colloque les 12 et 13 octobre 2018 à Etréchy »* poursuit **Alexandre Touzet, Vice-président délégué à l'égalité femme-homme, au monde combattant et à la citoyenneté**.

Le Département de l'Essonne s'attache également à entretenir ce devoir de mémoire à travers sa politique spécifique dédiée au monde combattant, inscrite dans le plan citoyenneté. Il se concrétise depuis plusieurs années par un soutien financier accordé aux fédérations, délégations, unions départementales et aux associations locales ainsi que par l'achat de drapeaux et de baudriers afin de contribuer à l'organisation des commémorations.

À travers ces aides, le Département accompagne les associations d'anciens combattants dans la mise en place d'actions destinées à favoriser le lien intergénérationnel et la transmission des valeurs portées par le monde combattant auprès des jeunes générations et à développer la connaissance historique et le devoir de mémoire auprès des élèves des établissements scolaires du Département.